



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publique et de l'appui territorial
Bureau de la coordination**

Quimper, le 17 avril 2024

Note de présentation dans le cadre de la participation au public à l'élaboration d'une décision ayant une incidence sur l'environnement conformément aux dispositions de l'article L123-19-1 du code de l'environnement.

**Projet d'arrêté préfectoral approuvant le document d'objectifs du site Natura 2000
FR5300019 « PRESQU'ÎLE DE CROZON » (Zone spéciale de conservation)**

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

C'est la démarche européenne de mise en œuvre de deux directives visant à protéger les oiseaux et les habitats de faune et de flore (zones de protection spéciale et zones de conservation spéciale).

Il s'agit concrètement de :

- restaurer ou maintenir dans un état de conservation favorable, par une gestion contractuelle, les habitats naturels et populations d'espèces d'intérêt communautaire
- éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages

La gestion des sites

Pour atteindre cet objectif, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites : seul responsable devant l'Union européenne, l'État désigne le site, le comité de pilotage (COFIL) et approuve le document d'objectifs (DocOb), outil de gestion du site qui peut être révisé.

Dans les sites terrestres, ce sont les collectivités locales qui choisissent la structure d'animation et le président du COFIL pour une durée de 3 ans et dans les sites à majorité marine, c'est l'État. Le site de la presqu'île de Crozon est majoritairement terrestre.

Des contrats et des chartes sont passés avec les particuliers et professionnels engagés dans la démarche.

Natura 2000 dans le Finistère

Ce sont 12 zones de protection spéciale (oiseaux) et 28 zones spéciales de conservation (habitats, faune, flore) dont celle de la presqu'île de Crozon.

Le site de la presqu'île de Crozon

Le site Natura 2000 de la Presqu'île de Crozon a une superficie de 4 382 hectares, dont 3 672 sur le domaine terrestre (76%). Il se compose d'un ensemble exceptionnel en mosaïques de falaises, landes, dunes, tourbières et zones humides littorales. Les communes concernées sont Crozon, Roscanvel, Camaret-sur-Mer et une petite partie de Telgruc-sur-Mer.

La révision du DocOb

Le DocOb du site de la presqu'île de Crozon a fait l'objet d'une révision qui doit être validée par le comité de pilotage devant se réunir en novembre prochain.

Le président du COFIL et la structure d'animation ont été désignés le 23 février 2021.

En application de la réglementation en vigueur dans les sites terrestres, le COFIL renouvellera le poste de président du COFIL (actuellement : M. PASQUALINI, adjoint au maire du Faou) et de structure d'animation (actuellement : communauté de communes de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime)

Le 1er DOCOB Natura 2000, validé en 2008 et a fait l'objet d'une évaluation en 2022. A la suite de cette évaluation, le DOCOB a été actualisé suivant la méthode CT88, guide d'élaboration des plans de gestion de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le DOCOB est réparti en trois tomes.

- Le tome I est l'état des lieux qui a fait l'objet d'une mise à jour et la partie « Usage du site » a été éteffée.

- Le tome II propose le plan d'actions qui a été entièrement remanié pour s'appuyer sur la méthode CT88.

- Le tome III rassemble les cartes, les annexes, la charte et les contrat Natura 2000.

La stratégie d'action s'appuie sur une définition des enjeux et de leurs facteurs de pression.

Pour le site Natura 2000, il y a 8 enjeux habitats (1 marin et 7 terrestres) et 3 enjeux espèces hiérarchisés selon leur importance en termes de conservation et d'importance du site. Chaque facteur d'influence identifié dans le diagnostic fait l'objet d'un objectif opérationnel permettant de répondre à un objectif plus global de maintien de l'état de conservation des enjeux à long terme (le DocOb compte 11 objectifs à long terme). Ce nouveau document d'objectif s'appuiera sur des indicateurs pour permettre l'évaluation de la réussite de l'action. L'actualisation a permis une remise à plat des actions en s'adaptant au contexte plus global de préservation.

Ce nouveau document d'objectif doit lancer une nouvelle dynamique de travail à travers une méthode de programmation annuelle.

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement, en ce qu'il présente une incidence significative sur l'environnement, l'approbation du nouveau DocOb du site Natura 2000 de la presqu'île de Crozon est soumise à la procédure de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

La consultation est ainsi ouverte du 18 avril 2024 au 8 mai 2024 inclus.

Les documents sont consultables sur le site www.finistere.gouv.fr sous l'onglet publications/participation-du-public-environnement/Natura-2000 ou, sur rendez-vous pris au 02 90 77 21 86, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h, dans les locaux de la préfecture du Finistère 40 boulevard Dupleix à Quimper.

Vous pouvez faire valoir vos observations directement

- à l'adresse électronique suivante: pref-consultation@finistere.gouv.fr

- ou par courrier dans ce même délai aux adresses suivantes :

Préfecture du Finistère
DCPPAT/BC
40, boulevard Dupleix
29000 QUIMPER